

# PREIXAN *Avenir*

Bulletin de Preixan n° 118

Décembre 2014

## L'Édito

Chères Preixanaises, Chers Preixanais,

Les illuminations et décorations ont été mises en place dans le village, signe que l'année 2014 touche à sa fin ! Depuis le numéro d'octobre du « Preixan Avenir », la vie du village a connu des moments heureux et, malheureusement, aussi des moments dramatiques.

Trois Preixanaises, originaire de Preixan et concitoyennes européennes, sont décédées brutalement au mois de novembre. J'ai pu remarquer, avec gratitude et fierté, que voisins et connaissances ont témoigné leur compassion et leur solidarité à l'égard des familles durement touchées.

La vie ne nous épargne pas de douloureuses périodes que nous ne maîtrisons pas mais elle nous donne l'occasion de vivre des moments forts partagés ensemble.

La cérémonie du 11 novembre a permis à de nombreux Preixanais, jeunes et plus âgés, de se rassembler afin de rendre hommage aux Morts pour la France et, plus particulièrement, aux onze aïeux du village, décédés lors de cette terrible première guerre mondiale. La messe, célébrée par l'Abbé Jean, a été marquée par la remise des mains des enfants, sur la stèle de l'église, de deux bougies symbolisant chacun de ces soldats valeureux et par le chant émouvant de Monsieur Henri Cayrol, ancien Maire du village.

Un autre moment de rassemblement a eu lieu, début décembre, voulu par la nouvelle municipalité dans le but d'honorer les seniors Preixanais de plus de 70 ans. Ceux-ci avaient été conviés à un après-midi festif et récréatif au foyer. Le spectacle de la chorale de l'ASCP « Les Reines de Chœur », dirigée par M. Michel Rouyre, a divertit et réjoui l'assemblée. Après une heure de chants, un goûter fut servi au grand régal de nos anciens qui reçurent, ensuite, un cadeau de fin d'année de la part des élus.

L'année 2015 arrive à grands pas et je vous invite à venir nombreux le samedi 10 janvier 2015 à 11 heures assister à la cérémonie des vœux de la Municipalité au foyer.

À toutes et à tous, je vous souhaite, au nom des élus, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et de profiter au mieux de cette période chaleureuse et joyeuse avec une pensée particulière pour celles et ceux qui seront seuls et qui souffrent dans leur chair et dans leur cœur.

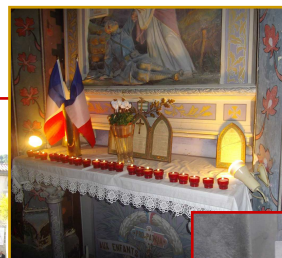
Sincèrement.

Patricia Dhumez, Maire.



Dans ce numéro :

L'édito  
Les Conseils Municipaux  
Preixan pratique  
Carcassonne Agglo  
Carnet  
Vie du village  
Les cotillons  
Le Relais de Preixan



## Compte rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2014

### Dématérialisation comptable :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 toutes les communes auront pour obligation de dématérialiser tous les transferts de documents effectués entre la Trésorerie de Carcassonne et la commune de Preixan. Pour cela, Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention nationale de dématérialisation nommée « Full Demat » doit être validée par le Conseil Municipal et signée par Madame le Maire, représentante de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, autorisent à l'unanimité, Madame le Maire à signer la dite convention. Une délibération sera rédigée.

Par suite, Madame le Maire énonce à l'assemblée le nom des divers prestataires de logiciels adéquats à cette dématérialisation. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Madame le Maire à valider le devis qui sera le moins onéreux pour la commune auprès du prestataire « JVS Mairystem ».

### Contrats de travail :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Madame Raynaud Coralie prend fin au 25 Novembre 2014. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'embaucher Madame Raynaud Coralie à compter du 26 Novembre 2014 à raison de 35 heures hebdomadaires afin qu'elle puisse continuer à exercer les tâches qu'elle accomplissait jusqu'à présent. Après en avoir délibéré et avoir voté, les membres du Conseil Municipal ont accepté, à l'unanimité, la proposition faite par Madame le Maire. Une délibération sera rédigée et un arrêté de nomination sera pris.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CUI-CAE de Monsieur Wagon Daniel prend fin à compter du 03 Novembre 2014. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat CUI-CAE de Monsieur Wagon Daniel.

### Contrat de location d'un appartement communal :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Cortès Sandrine qui occupe le logement situé 2 Côte de la Baptistine, appartenant à la commune, a fait parvenir un préavis exposant son souhait de quitter le logement. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Raynaud Coralie et Monsieur Bremond Tetuarere souhaitent occuper ce logement. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité des membres présents de louer ce logement, à Madame Raynaud Coralie et Monsieur Bremond Tetuarere, situé 2 Côte de la Baptistine à Preixan -11250- dont le loyer s'élèvera à un montant de 400 Euros et sera révisable tous les 1<sup>er</sup> Novembre de chaque année. Une délibération ainsi qu'un contrat de location seront rédigés.

### Désignation d'un délégué correspondant défense :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner une personne qui représentera la commune de Preixan devant les organes de la défense agissant en la qualité de Délégué Correspondant Défense. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont désigné à l'unanimité, Madame Dhumez Patricia, Maire de la commune de Preixan. Une délibération sera rédigée.

### Décision modificative :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à l'acquisition de matériel et à la continuité du projet de fleurissement du village, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, de prendre cette décision modificative. Une délibération sera rédigée.

### Demande de subventions pour les travaux 2015 :

Madame le Maire informe qu'une subvention concernant la création d'un atelier communal avait été demandée par l'ancienne municipalité. Madame le Maire propose que cette subvention soit abandonnée. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition faite par Madame le Maire. Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Hinojosa Julien, Adjoint aux travaux. Monsieur Hinojosa Julien énumère les travaux prioritaires qui feront l'objet d'une demande de subvention c'est-à-dire la réfection de la toiture de la Mairie qui s'élèverait à un coût estimatif de 32 000 Euros HT, la réfection de nombreux chemins de la commune qui sont en mauvais états qui s'élèverait à un coût estimatif de 83 000 Euros HT, et l'accessibilité aux espaces et locaux communaux pour les personnes à mobilité réduite qui s'élèverait à un coût estimatif de 55 175 Euros HT. Après avoir ouïes l'exposé de Monsieur Hinojosa Julien, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Madame le Maire à demander des subventions pour ces travaux. Des délibérations seront rédigées pour chacun d'entre eux.

### Horaires de travail du service technique :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des travaux s'est réunie pour faire le point sur les projets de travaux qui seront effectués en 2015. .../



/... Madame le Maire explique qu'il a été évoqué l'éventualité d'un possible changement d'horaires du service technique dans le dessein que tous les agents travaillent le plus de jours possibles tous ensemble pour une meilleure efficacité.

Après avoir voté, avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, les membres du Conseil Municipal ont accepté, à la majorité, la proposition faite par la commission des travaux. Cette proposition sera étudiée.

#### **Locaux et espaces communaux : conventions, tarifs et règlements intérieurs :**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la création d'une régie comprenant différentes recettes et aux moyens décidés pour les mettre en place, en tant que représentant de la commune, celle-ci va être amenée à devoir signer des conventions relatives à l'occupation des salles et espaces communaux. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer toutes conventions établies avec la commune de Preixan.

Madame le Maire, à l'occasion que tous les membres du Conseil soient réunis, décide de réviser les prix qui ont été fixés antérieurement concernant les régies créées. Pour les associations, il a été voté, à l'unanimité des membres présents, que celles-ci bénéficient de la location des salles communales à titre gratuit et que si le matériel mis à disposition était endommagé, le montant du dommage sera déduit du montant de la subvention annuelle qui leur est accordée.

Pour les particuliers, concernant la location du foyer, les membres du Conseil Municipal ont voté, à l'unanimité, pour l'existence d'un tarif été/hiver. De ce fait, la location du foyer s'effectuera de la manière suivante :

- 75 Euros en été / 150 Euros en hiver : pour les Preixanais
- 90 Euros en été / 180 Euros en hiver : pour les commerces de la commune de Preixan
- 350 Euros : pour les personnes venant de communes extérieures

Concernant la location de la salle sous la mairie (ancienne école), les membres du Conseil Municipal ont voté, à l'unanimité, que les tarifs des locations s'effectuent de la sorte :

- 30 Euros en été / 60 Euros en hiver pour les Preixanais
- Après-midi récréatif : gratuit pour les Preixanais

#### **Document unique :**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un document, nommé « document unique », relatant les risques professionnels encourus par les agents. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude propose des sessions de réunions de travail pour aider à la rédaction de ce document. Le Centre de Gestion de l'Aude souhaite que trois personnes soient désignées afin d'assurer le suivi de la démarche d'accompagnement que propose celui-ci.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident que Madame Dhumez Patricia, Maire de la commune, Monsieur Hinojosa Julien, Adjoint au Maire et Monsieur Valina Jérôme, Conseiller Municipal, assureront le suivi de ce document unique. Une délibération sera rédigée.

#### **Questions diverses :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le déroulement de la cérémonie du 11 Novembre 2014. Les Preixanais sont invités à se rendre Place de la Mairie à 10h45 et se dirigeront vers l'Église pour célébrer une messe à 11h00. Une gerbe sera déposée devant le monument aux Morts suivi d'un d'honneur qui sera proposé au Foyer.

Madame Ortéga Brigitte, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le projet de fleurissement du village va être complété par de nouvelles fleurs et plantations. Madame Oréga Brigitte propose un devis établie par Éliane Vila. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil du Territoire propose une enveloppe pour aider une association dans chaque commune faisant partie de Carcassonne Agglo. Pour la commune de Preixan, il s'agit de l'Association Sportive et Culturelle Preixanaise qui a été retenue.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au changement de municipalité, il est nécessaire de procéder à une réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde en modifiant les membres de la cellule de crise. De nouveaux membres ont été alors désignés.

Madame le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la création d'un règlement intérieur communal dans les mois à venir.

Madame le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur Marc Adivèze concernant la mise à disposition du court de tennis à l'association « Entente Tennistique de la Malepère ». Madame le Maire propose que le court de tennis soit occupé par l'Entente Tennistique de la Malepère de la manière suivante : le matin avant 13h00 et le soir entre 19h00 et 22h00 pendant les vacances scolaires de la Toussaint et les vacances scolaires de Printemps et à compter du 03 Janvier 2015 au 30 Juin 2015, le dimanche matin avant 13h00. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la proposition faite. Un courrier sera transmis à Monsieur Adivèze Marc pour l'en informer.



## Compte rendu du Conseil municipal du 10 novembre 2014

### Recensement 2015 :

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, du 15 Janvier 2015 au 14 Février 2015, aura lieu le recensement de la population de la commune de Preixan.

Pour cela, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner Madame Raynaud Coralie comme coordonnatrice communale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner Madame Thiéry Emilie comme agent recenseur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'arrêter un mode de rémunération à attribuer à l'agent recenseur. Après débat, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'attribuer le montant total de la dotation forfaitaire attribuée par l'État à la commune pour le recrutement d'agent recenseur. Les délibérations nécessaires ainsi que les arrêtés de désignation seront rédigés.

### Recrutement d'un agent de remplacement du personnel communal :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, depuis de nombreuses années, Madame Lorenzon Myriam remplace Madame Canioni Nathalie lors de ses congés annuels ou lorsque celle-ci est en arrêt maladie. Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, de par ses nombreux remplacements, Madame Lorenzon Myriam bénéficie d'une totale maîtrise des tâches qu'elle a à accomplir. Madame le Maire propose, donc, que Madame Lorenzon Myriam remplace Madame Canioni Nathalie, dès que besoin se fera, lors de congés annuels ou bien d'arrêt maladie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents. Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer le dit contrat de travail. Une délibération sera rédigée.

### Saisine du Comité Technique Paritaire :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que lorsque les horaires du personnel sont modifiés cette modification doit faire l'objet d'une saisine auprès du CTP. En effet, Madame le Maire indique que l'avis consultatif du Comité Technique Paritaire est donc obligatoire pour la modification des horaires du personnel de l'école mais aussi pour la détermination des horaires du service technique.

### Chantier d'insertion 2015 :

Madame le Maire procède à la lecture du courrier qu'a fait parvenir « Carcassonne Agglo Solidarité » à la commune de Preixan dans lequel il est proposé la mise en place de chantier d'insertion pour effectuer la rénovation du petit patrimoine communal. En ce qui concerne la commune de Preixan, la demande portera sur la rénovation du bâti ancien notamment l'escalier qui se situe porte d'Aude ainsi que les murs du cimetière et celui rue de l'Église.

### Convention avec le Conseil Général :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général a adressé à la commune de Preixan un courrier dans lequel il est proposé d'établir une convention entre la commune de Preixan et le Conseil Général concernant le déneigement du réseau départemental routier. Cette convention serait établie pour une durée de 5 ans. Après débat, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer la dite convention.

### Cadeau de fin d'année des employés communaux :

Madame Arméro Josiane, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commission des affaires sociales s'est réunie. Mme Arméro indique que durant cette réunion les membres de la commission ont décidé de maintenir l'attribution de chèques cadeaux d'un montant compris entre 50 € et 70 € selon le statut de l'employé. Ces chèques cadeaux s'établiront sous la forme de bons à utiliser dans les commerces de la commune.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la remise de ces bons aux agents communaux soit effectuée le lundi 15 Décembre 2014. Proposition acceptée.

### Animation et cadeaux de fin d'année pour les séniors :

Madame Arméro Josiane, Adjointe au Maire, expose le compte rendu établi par la commission des affaires sociales. Il est proposé qu'un après-midi récréatif soit mis en place durant lequel sera offert un cadeau aux aînés, un goûter et une animation.

Seront concernées, les personnes ayant eu 70 ans au cours de l'année 2014 et plus. Madame Arméro Josiane propose que, pour les personnes alitées, des membres de la municipalité se déplacent au domicile de la personne concernée pour lui offrir le cadeau.

Pour les personnes hospitalisées, Madame Arméro Josiane propose que le cadeau soit amené par la famille ou par un membre de la municipalité à la personne qui se trouve à l'hôpital. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



**Parution d'une lettre d'information électronique :**

Monsieur Valina Jérôme, Responsable de la commission communication et information, expose l'idée d'émettre une lettre en complément du bulletin papier communal, quand il y a des informations supplémentaires à communiquer entre deux bulletins. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Vœux 2015 de la municipalité :**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les vœux 2015 de la municipalité se déroulent le samedi 10 Janvier 2015 à 11 heures au Foyer Municipal. Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Questions diverses :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des journées de projet du territoire, le C.I.A.S. organise un séminaire le 13 Décembre 2014. Ce séminaire concerne les élus en vue du projet d'élaboration du territoire.

Madame le Maire signale que la concertation publique du PPRI a pris fin le 30 Octobre 2014. La prochaine étape sera la consultation des personnes associées, puis se déroulera une enquête publique dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et, d'ici fin 2015, aura lieu l'approbation du PPRI par arrêté préfectoral.

## Preixan pratique

### Agence Postale

Horaires d'ouverture du 22 décembre au 27 décembre 2014

Lundi - Mardi : 13h30 à 16h30

Mercredi - Vendredi : 13h30 à 16h00 Jeudi férié - Fermeture samedi

Horaires d'ouverture du 29 décembre 2014 au 3 janvier 2015

Lundi - Mardi : 8h30 à 12h30

Mercredi : 9h00 à 12h00 Jeudi férié - Fermeture vendredi et samedi.

### Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture du 22 décembre au 26 décembre 2014

Lundi - Mardi - Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

Jeudi férié - Fermeture vendredi

Horaires d'ouverture du 29 décembre 2014 au 2 janvier 2015

Lundi - Mardi - Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

Jeudi férié - Fermeture vendredi

### Réseau du tout-à-l'égout

Il est rappeler à chaque habitant qu'il est strictement interdit de jeter lingettes et/ou serviettes hygiéniques ou tout produit autre que du papier hygiénique dans les toilettes.

Cette information est communiquée dans le but de prévenir et d'éviter d'éventuels problèmes sur le réseau d'évacuation des eaux usées.

## Pour voter en 2015, il faut être inscrit sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014.

Les personnes déjà inscrites, n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique, si les formalités de recensement ont été accomplies, à savoir : avoir effectué les démarches de recensement citoyen à l'âge de 16 ans, sauf si vous avez déménagé depuis le recensement.

Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt et avant le 31 décembre 2014.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon les modalités suivantes :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- soit par courrier en envoyant sans tarder à la mairie le formulaire d'inscription, (Cerfa n°12669\*01) à télécharger sur le site Service-public.fr, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**Pour voter en 2015  
pensez à vous inscrire  
dans votre mairie**



## Jeunes dès 16 ans : recensement

### Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française **doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant**. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), (anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)).

Comment effectuer ce recensement : Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie, seul, ou pouvant se faire représenter par ses parents, en établissant une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

1. Le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune concerné, ainsi que les mêmes éléments concernant ses parents,
2. L'adresse de son domicile,
3. Sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

### Pièces à fournir :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

### Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, **l'irrégularité est sanctionnée par le fait :**

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

La mairie ne délivre pas de duplicata. **Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.**

## Suppression des branchements en plomb dans la commune

Lors de la dernière campagne de suppression des branchements en plomb dans la commune (canalisations reliant le réseau public aux habitations), **si votre compteur d'eau n'a pas subi de modification (remplacement du branchement en plomb), vous voudrez bien signaler à la mairie, avant le 31 décembre 2014, cette**

## Recensement de la population à compter du 15 janvier 2015

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) **organisera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 le recensement 2015** (recensement une fois tous les 5 ans).

### Modalités de recensement :

Un agent recenseur déposera à votre domicile un certain nombre de **documents à compléter**. L'agent recenseur pourra, le cas échéant, vous aider à remplir les questionnaires ; il pourra, également, les récupérer complétés, ultérieurement, si vous ne souhaitez pas utiliser la nouvelle procédure de communication de vos données par internet.

L'agent recenseur **possèdera une carte tricolore avec photo, signée par Madame le Maire**. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent.

## Prévention des incendies et des intoxications

Monsieur le Préfet de l'Aude rappelle, à tous les habitants, les obligations de chacun et les conseils en matière de prévention des incendies et des intoxications.

### 1. Le ramonage

Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, **vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an**.

Dans le cas des appareils collectifs, ces opérations seront effectuées à l'initiative du propriétaire ou du syndic.

L'article L.2213-26 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « Le Maire prescrit que le **ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc, doit être effectué au moins une fois chaque année.** ».



/...

## 2. Les détecteurs de fumée

L'article R.129-12 du Code de la Construction stipule que chaque **habitation individuelle doit être équipée d'au moins un détecteur de fumée** fonctionnant à pile et permettant de réveiller une personne endormie dans le logement où la détection a eu lieu. Par arrêté du 5 février 2013, **tout lieu d'habitation devra être équipé de détecteur de fumée au plus tard le 8 mars 2015** ; ces détecteurs devront posséder le marquage CE et répondre à la norme NF EN 14604.

## 3. Les installations électriques

Il est nécessaire d'observer quelques règles de base, en ce qui concerne les installations présentes dans le logement : une installation électrique saine, sans surcharge des circuits sur une même prise ; l'entretien régulier des installations de gaz, de chauffage et d'électricité ; la surveillance de tous appareils électriques (fils de lampe abîmés, lampadaires halogènes sans grille, abat-jours en papier,...).

## 4. Le chauffage

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) conseille de ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ces derniers sont « réservés à un usage bref et par intermittence ».

## 5. Les conseils pour prévenir les incendies

Des gestes simples peuvent prévenir les incendies : éteindre les cigarettes et ne pas fumer au lit ; surveiller les casseroles, poêles et plats sur le feu ; éloigner les produits inflammables des corps chauds (radiateurs, ampoules, plaques chauffantes, etc ; tenir les allumettes et briquets hors de portée des enfants.

## 6. Les consignes applicables en cas d'incendie

En cas de feu, **appelez** ou faites appeler les **sapeurs-pompiers (18 ou 112)** ; n'entrez jamais dans la fumée. Toutefois, si vous êtes dans la fumée, mettez-vous un mouchoir devant le nez, baissez-vous, l'air frais est près du sol ; adaptez votre comportement à la situation.

**Si vous ne pouvez pas éteindre immédiatement un incendie déclaré à votre domicile, évacuez les lieux**, fermez la porte de votre habitation et sortez par l'issue la plus proche.

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier : restez chez vous ; fermez la porte et mouillez-la ; manifestez-vous à la fenêtre.

Si l'incendie est au-dessus : sortez par l'issue la plus proche.

## 7. Risques liés au monoxyde de carbone

Mesures simples à respecter pour éviter des intoxications au monoxyde de carbone, responsable d'une centaine de décès par an.

Faire **vérifier les installations de chauffage et les conduits de fumée** par un professionnel qualifié.

Veiller toute l'année à une **bonne aération et ventilation du logement** et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

**Ne pas utiliser comme chauffage des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.**

## Appel aux dons

Notre département a été durement éprouvé dernièrement par de graves intempéries. Le président du Conseil Général et le Sénateur Courteau nous rappellent que l'association « Aude Solidarité » récolte des dons pour, ensuite, les acheminer vers les structures locales chargées de venir en aide aux sinistrés.

Si vous souhaitez aider les victimes, vous pouvez adresser vos dons sous forme de chèque (à l'ordre de Association Aude Solidarité) à « Association Aude Solidarité-Conseil Général de l'Aude-11855 Carcassonne cedex.

## CARCASSONNE AGGLO

### Réalisation d'une enquête sur les déplacements quotidiens des résidents de 99 communes dont Preixan

Dans le cadre de sa compétence en matière de transports collectifs, Carcassonne Agglo a décidé de réaliser avec le concours de l'État, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de l'aire urbaine étendue de Carcassonne. **Cette enquête se déroulera du 18 novembre 2014 au 7 février 2015** sur 99 communes, dont Preixan.

Cette enquête, réalisée par un bureau d'étude ED Field, permettra de disposer d'une connaissance actualisée des pratiques de déplacements des habitants afin de mieux organiser le système de transport (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures...) sur le périmètre défini.

Cette enquête sera réalisée par téléphone ; **Les ménages sollicités pour répondre à ce questionnaire seront préalablement informés par une lettre-avis**. Des enquêteurs de la société ED Field contacteront ensuite ces ménages pour réaliser l'enquête par téléphone.



## Carcassonne Agglo : Mon 2020

### " 2020 ", construisons-le aujourd'hui

Proposer des orientations stratégiques de développement, donner les moyens aux acteurs locaux de travailler ensemble, créer des projets concrets d'aménagement et de développement sur le territoire, font partie des axes de travail lancés par Carcassonne Agglo. Cette démarche qui vise à élaborer un **projet de territoire « MON 2020 »**, permettra de décliner des actions concrètes, concertées et planifiées. Ce projet ne pourra aboutir que si **les habitants et les forces vives du territoire y participent**. Ce n'est pas le projet de la collectivité, mais le projet de tous dans lequel chacun peut se reconnaître.

### " MON 2020 ", à l'écoute des habitants

- Comment vivent les habitants du territoire, quelles sont leurs difficultés au quotidien, quelles sont leurs attentes en matière de développement économique, d'emploi, d'aménagement ou encore d'équipements de services ? Les services actuels sont-ils suffisants, que faire pour améliorer le cadre de vie des personnes âgées ?
- C'est pour répondre à toutes ces questions que Carcassonne Agglo va donner la parole à tous les habitants et aux forces vives de son territoire.

### " MON 2020 " : un socle pour l'avenir du territoire

Les modes de vies ne cessent de changer, d'évoluer, notre vie quotidienne s'organise sur **un territoire aujourd'hui composé de 73 communes**.

- La mise en place d'un document stratégique qui prend en compte les besoins des habitants semble être le bon compromis et nous servira à construire notre avenir commun.
- « **Mon 2020** » va être élaboré à partir des réflexions de tous, il sera nourri par vos questions et vos attentes. Son élaboration facilitera ainsi un dialogue permanent entre le territoire et ses habitants, entre le territoire et ses voisins, entre le territoire et ses partenaires. Il servira aussi de document de référence pour les différentes contractualisations ou les documents de planification.

### " MON 2020 " : En quelques lignes ...

Aujourd'hui, la construction de ce projet de territoire « **MON 2020** » représente pour Carcassonne Agglo l'opportunité d'exprimer sa vision politique et stratégique à partir de la réflexion et de la participation de la population. Le terme de « **Projet de territoire** », qui semble peut-être abstrait, est pourtant plus que déterminant, car ce programme va dès sa mise en place **jouer un rôle important dans votre quotidien**.

## CARNET

Nous avons appris le décès d'une ancienne Preixanaise, Madame Gina Bottosso, le 16 novembre 2014, entourée de sa famille ; elle est allée rejoindre son mari, Victor, parti quatre ans plus tôt. Nous présentons à son fils, Roger, et à toute sa famille nos sincères condoléances.

C'est avec stupeur, que nous avons appris, et, plus particulièrement, ses voisins de la rue de l'Eglise, le décès brutal de Madame Élisabeth Léonhart, le vendredi 21 novembre 2014 au matin. Élisabeth était une femme joviale et discrète. Elle va laisser un grand vide parmi les membres de l'ensemble vocal « Les Reines de Chœur », avec lesquelles elle participait tous les vendredis soirs à la répétition de chant. Nous présentons à sa fille et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

Madame Rose Stener s'en est allée le 24 novembre 2014. Nous présentons à son mari et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

### Remerciements aux habitants de Preixan

Par ces mots, je voulais vous remercier à tous. Car, sans vous, je n'aurais certainement pas tenu le coup, malgré que ce ne soit encore que le début. Que ce soit par le soutien moral que j'ai eu par des amis proches ou par vous, qui avez laissés un mot dans l'urne (ou autre pour certains, qui m'aidera à avancer). J'ai été touchée par vos paroles et aussi également par l'aide que vous m'avez apportée.

Je ferai donc mon possible pour vous montrer ma reconnaissance.

Astrid Klenz

Les nouveaux parents sont heureux de faire part de la naissance de leur enfant aux Preixanais.

Le 10 novembre 2014, est née Léna au foyer de Mme Christine Jeanperin et de Mr David Lanau.

Le 17 novembre 2014, est née Lilou au foyer de Mme Émilie Figuera et de Mr Kévin Courivaud.

Le 19 novembre 2014, est né Lenny au foyer de Mme Sandra Tournier et de Mr Matthieu Lassalle.

Le 2 décembre 2014, est né Pierre, André Gleyzes au foyer de Mme Cyrille JUNCA et de Mr Sylvain Gleyzes.

Le 7 décembre 2014, est né Denis au foyer de M. et Mme Wong-Hong-Cheong Michel.

Bienvenue à tous ses nouveau-nés et sincères félicitations aux parents.





## VIE DU VILLAGE

### École : activité, sortie et animation

Sur les écoles de Preixan et de Rouffiac d'Aude, s'est déroulée la semaine du goût du 13 au 17 Octobre 2014. Les enfants de Preixan ont travaillé sur la texture des aliments. Ils ont préparé des jus de fruits en CE1, de la compote pomme-poire en MS-CP et, enfin, les PS-GS ont confectionné des zézettes. Un goûter collectif a été organisé pour que les enfants goûtent les 3 préparations. Les enfants de Rouffiac ont travaillé sur les produits laitiers. Ils ont cuisiné et goûté différentes préparations comme, par exemple, du tiramisu avec mascarpone, du lassi aux poires et yaourt brassé, des verrines avec fromage blanc et, enfin, du cheese-cake avec fromage blanc, carrés frais, crème fraîche et beurre. C'était très bon !

Une sortie vendange a été effectuée par la classe de maternelle. Les enfants se sont promenés dans les vignes. Ils ont été accueillis par Mr Bernard Vidal (viticulteur à Preixan) qui leur a expliqué le fonctionnement de la machine à vendanger. Les enfants se sont montrés curieux et ont été ravis de voir les grappes de raisin. Mr Vidal nous a permis de ramasser du raisin afin de préparer des gâteaux à l'école. Un goûter a, ensuite, été organisé avec tous les enfants de l'école.

Le vendredi 17 Octobre 2014, l'école de Rouffiac a participé à une rencontre de handball au stade de Limoux. La rencontre s'est très bien passée et les enfants étaient heureux ! Les autres écoles participantes étaient les écoles de Pomas, Jean Moulin (Limoux), d'Alairac et de la Digne d'Aval.

L'activité piscine continue pour les élèves de GS, CP et CE1 tous les jeudis après-midi jusqu'au 18 Décembre 2014. Merci à tous les parents bénévoles qui accompagnent les enfants !

Le 12 Novembre 2014, dans le cadre du dispositif "Écoles et Cinéma", les élèves du RPI (de la GS au CM2) sont partis au cinéma de Limoux pour voir "Les pionniers du cinéma". Il y avait 13 films pour raconter l'histoire du cinéma, comme, par exemple, "Sortie d'usine" des Frères Lumières (1895). Il y avait, également, des courts-métrages avec des trucages. C'était très bien !

Afin de poursuivre le travail effectué lors de la classe verte du mois de Juin 2014, l'animatrice du CIEM de PY (Carme) est intervenue le 27 Novembre 2014 avec les élèves de CM2. Des ateliers ont été organisés sur le terrain et à l'école afin de découvrir la biodiversité des alentours, mais aussi pour apprendre à utiliser des outils d'observation, coopérer, communiquer et travailler en équipe, et, enfin, développer l'écocitoyenneté et la responsabilité face à l'environnement. Les enfants ont pique-niqué et ont passé une superbe journée. Leur intérêt pour l'environnement a vraiment fait plaisir à voir !

Le dimanche 30 Novembre 2014, s'est déroulé l'habituel loto des écoles au foyer de Preixan. Ce fut une belle réussite ! Grâce à de nombreux donateurs, une grande quantité de lots étaient en jeux pour le plus grand plaisir de tous les participants. Merci à tous d'être venus si nombreux et un grand merci à tous les bénévoles.



## Comité des fêtes

Le mercredi 29 octobre 2014, a eu lieu l'assemblée générale du Comité des Fêtes, au foyer de Preixan. Un nouveau bureau a été élu à l'unanimité.

Présidente :	Marie Correcher	Vice-Président :	Sylvain Gleyzes
Secrétaire :	Cyrille Junca	Vice-Secrétaire :	Véronique Pla
Trésorière :	Sarah Doutre	Vice-Trésorier :	Loïs Déovan

Membres actifs : Denis Soetens, Noémie Boyer, Marion Ortéga, Guilhem Chayla, Marc Divia, Émilie et Jean-Jacques Rouby, Sandrine et Patrick Cros, Jean-Marie Pla.

Nous avons discuté sur la réalisation des calendriers et aussi des deux évènements principaux, l'omelette de Pâques et la fête locale.

Merci aux habitants du village pour leur accueil et leur participation lors de notre passage pour la vente des calendriers.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

## Halloween à Preixan

Le vendredi 31 octobre 2014, à compter de 16 h, était organisé un après-midi spécial HALLOWEEN.

En quelques mots, tout s'est bien déroulé. Le goûter partagé a été une belle réussite, ainsi que la collecte des friandises. Les enfants et les parents accompagnants remercient les Preixanais d'avoir joué le jeu en offrant énormément de bonbons et en accueillant les enfants chaleureusement.

Les enfants étaient vraiment heureux de cet après-midi d'Halloween ; les déguisements étaient magnifiques, ainsi que les maquillages.

Merci à tous, pour votre participation.



## Pétanque Club Preixanais

L'assemblée générale du Pétanque Club Preixanais a eu lieu le 5 Novembre 2014, au foyer de Preixan à 20h30.

Lors de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu à l'unanimité. Il est composé de la façon suivante :

Président :	Sylvain Gleyzes	Vice-Président :	Jean-Marie Pla
Trésorière :	Brigitte Ortéga	Vice-Trésorier :	Véronique Pla
Secrétaire :	Liliane Sabater	Vice-Secrétaire :	Martine Hinojosa

Le jour du concours officiel a été arrêté pour le week-end de la fête du village, le dimanche 5 juillet 2015.

La date de reprise des nocturnes ainsi que les jours des challenges seront décidés ultérieurement par le nouveau bureau.

Les demandes de licences devront être faites impérativement avant le 28 février 2015. Vous pouvez dès-à-présent contacter, le Président, Sylvain Gleyzes au 06.19.21.86.15. ou par mail: [gleyzessylvain1@gmail.com](mailto:gleyzessylvain1@gmail.com)

Nous espérons que le Pétanque Club Preixanais restera sur la même dynamique que les années précédentes et nous vous invitons à nous rejoindre pour partager ces moments de convivialité.



## Rugby à XIII : des nouvelles des Arlequins de Preixan-Lauquet

- ◇ 3<sup>ème</sup> journée de championnat, l'ASAPL XIII s'est déplacée à Lescure : défaite sur le score de 41 à 24.
- ◇ 4<sup>ème</sup> journée de championnat, l'ASAPL XIII recevait Villeneuve M<sup>vois</sup> XIII. Malgré une bonne entame, défaite sur nos terres 10 à 16.
- ◇ 5<sup>ème</sup> journée de championnat, l'ASAPL XIII se déplaçait chez les premiers de la poule : petite défaite face à Clairac, 14 à 6, avec des conditions météorologiques catastrophiques.
- ◇ 6<sup>ème</sup> journée de championnat, l'ASAPL XIII reçoit sur le stade de l'Aiguille de Limoux, l'US Ramonville : première victoire, 34 à 12.
- ◇ 7<sup>ème</sup> journée de championnat, déplacement de l'ASAPL XIII à Sauveterre de Comminges : temps pluvieux sur un terrain au milieu des vaches !! défaite sur le score de 20 à 14.
- ◇ 8<sup>ème</sup> journée de championnat, l'ASAPL XIII reçoit Trentels : victoire sur le score de 28 à 12 sous une pluie intense et un vent glacial. Cette victoire avant la fin de l'année les laissent sur une bonne note pour passer les fêtes.

⇒ **Petit retour sur le loto : merci aux nombreux habitants du village pour leur participation au loto et un grand merci à tous les donateurs.**

⇒ **Tournoi Joël Claustres et arbre de Noël : le samedi 13 décembre 2014, a été une journée riche en émotions, le premier tournoi Joël Claustres a été organisé par le Comité de l'Aude en hommage au trésorier du club de Preixan.**

Les premiers pas, pupilles, poussins ont joué sur le stade de Pomas et les benjamins sur le stade de Preixan. Tout s'est très bien passé ! Environ 300 goûters ont été distribués aux enfants des écoles de rugby de Limoux, Carcassonne, Lézignan, et des écoles satellites.

La remise des prix s'est déroulée au foyer de Preixan en présence de Gérard Douarche, Président du Comité de l'Aude de Rugby à XIII, et de Jojo Doutre, co-Président de l'ASAPL XIII.

Le trophée Joël Claustres a été remporté par les benjamins de la section jeunes de Limoux XIII, remis par Madame Maryline Claustres.

Par la suite, les enfants de l'école des Marcassins du Lauquet ainsi que les enfants des joueurs et dirigeants de Preixan ont reçu des cadeaux en présence du Père Noël.

L'apéritif a été offert par les Marcassins et les cadeaux par le club de l'ASAPL XIII.

Ensuite, environ 150 personnes se sont retrouvées autour d'une table pour le fameux repas de Noël.

**Merci aux bénévoles, dirigeants qui ont bien aidé à l'organisation et à la réussite de cette soirée.**

⇒ **Coupe Déjean : samedi 13 décembre 2014 a eu lieu le tirage au sort de la coupe Déjean, coupe où l'ASAPL XIII s'est engagée.**

**Premier tour, l'ASAPL XIII affrontera l'équipe de Saint Laurent de la Salanque, le weekend du 17 et 18 janvier 2015 à Preixan.**

⇒ **Prochainement, un loto sera prévu pour le mois de février 2015.**

**Le Club des Arlequins de Preixan Le Lauquet XIII vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et à l'année prochaine...**



## L'échiquier Preixanais : compétition internationale

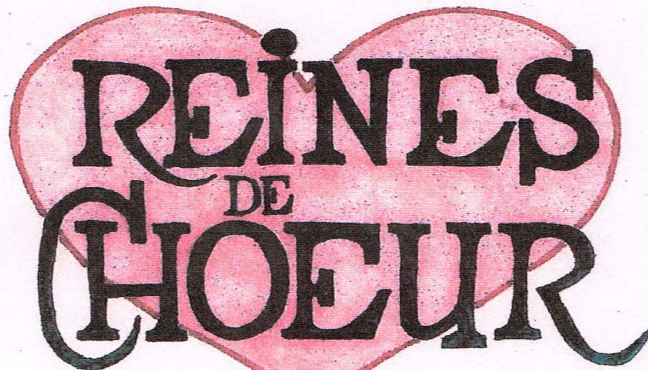
Le 3-4 janvier 2015, au foyer de Preixan, va avoir lieu une compétition internationale mixte intitulée « un gars-une fille ». Ce grand tournoi compte pour le classement mondial et permet de rencontrer des joueurs de tous niveaux. Seront présents, Éric Prié, Grand Maître international de renommée mondiale, l'élite audoise féminine des échecs, Florence Rollot, et sa petite sœur de 4 ans, championne de l'Aude petites poussines, Damien Perrier, champion de l'Aude minimes, Armen Zadarian, champion de l'Aude pupilles, Mélissa Akbas, championne de l'Aude poussines, Furkan Akbas, vice-champion de l'Aude poussins et bien d'autres bons joueurs de tous clubs de l'Aude, de France et du Monde. Cet évènement est organisé par L'Échiquier Preixanais et privilégie la parité. Toutes personnes sont les bienvenues, les débutants comme les forts joueurs, de nombreux prix sont prévus.

## Les Reines de Chœur de l'ASCP

**LE SAMEDI 10 JANVIER 2014**

**À 21 HEURES**

**AU FOYER DE PREIXAN**

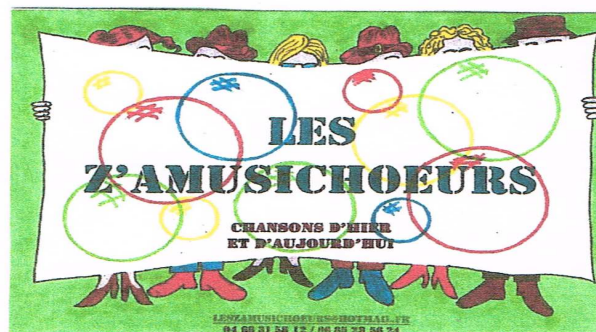


**REINES  
DE  
CHOEUR**

**CHANSONS D'HIER ... ET D'AVANT-HIER.**

**FETENT LES ROIS**

**Avec la participation du groupe :**



**Entrée générale : 5 Euros**  
**(Pour une part de gâteau +boisson)**

**Gratuité enfants moins de 12 ans**



## Club du 3<sup>ème</sup> Âge : Assemblée générale

Les membres du Bureau du Club du 3<sup>ème</sup> âge de Preixan  
vous informent de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle

**Le samedi 17 janvier 2015 à partir de 14 heures**  
**au rez de chaussée de la mairie**  
(préau de l'ancienne école, accès par le chemin Pech de Gouzène)

### Assemblée générale :

- activités de l'année 2014
- bilan financier
- renouvellement du bureau

### Païement des cotisations :

15 euros par personne

### Loto récréatif et goûter :

offerts par le club à ses adhérents



Les personnes qui désirent adhérer au club seront accueillies avec plaisir à l'Assemblée Générale.

**Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.**

Le bureau

## Bientôt le 31 Décembre : COTILLONS, Confettis et Serpentins sont de retour !

Si le mot Cotillon désignait à l'origine un jupon de paysanne, ce fut, ensuite, une contredanse sous Louis XV. Ensuite, le Cotillon fut un quadrille endiablé dont le meneur lançait divers objets pour annoncer la fin de diverses figures.

Aujourd'hui, le mot au pluriel est utilisé pour un ensemble d'articles de fêtes : confettis, serpentins, langues de belle-mère, sarbacanes et boules, etc.

Les Cotillons terminent joyeusement une soirée de réveillon, un Mariage ou un Anniversaire.

Les Confettis sont surtout lancés dans les rues pendant le Carnaval !

Mais d'où viennent ces traditions ?

Le mot confetti en langue Italienne signifie : dragées. Oh, pas celle que nous connaissons aujourd'hui, une amande entourée d'une fine couche de sucre ! Au Moyen-âge, la dragée était une amande recouverte de miel, puis, plus tard, les « confettis » représentaient toutes sortes de bonbons et confiseries.

Depuis plusieurs siècles, en Italie et en France à l'occasion de Carnaval et également lors des cérémonies religieuses, on lançait des bonbons dans les rues . Le lancer de bonbons existe toujours en Allemagne pour le Carnaval.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle en Italie, les confettis à jeter furent fabriqués en sucre et plâtre, puis en mini billes de plâtre. Aïe, aïe, aïe !!!

Vers les années 1880, on les retrouve au carnaval de NICE.

Où et quand le confetti en papier est-il apparu ?

Certains avancent la théorie d'une invention à Milan vers 1875 en utilisant des chutes de papier utilisées pour l'élevage des vers à soie.

La vague mondiale du confetti papier commença à Paris vers 1890 pour ne plus finir !

En France quelques fabricants existent toujours et nous n'avons pas besoin de les acheter en Chine !!

Le serpentin est relativement récent : on situe la première utilisation à NEW-YORK en 1886. Il s'agissait de rouleaux de bandes de signaux de morse destinés à la poubelle !

Les serpentins avaient alors une longueur considérable. Jetés des fenêtres, ils donnaient un air festif aux arbres de la rue !

Ils arrivent à PARIS vers 1892 et jusqu'en 1914, les serpentins connurent un énorme succès durant le Carnaval de la Capitale !

De nos jours, nos contemporains ne veulent plus de rues encombrées de papier et s'amuse différemment.

Quelques carnivals subsistent heureusement, celui de Limoux en est l'exemple le plus proche de Preixan !

Comme à la Bourse de Paris le 31 décembre, gageons que de nombreux réveillons seront terminés par une joyeuse sarabande : chapeaux, serpentins, langues de belle-mère et confettis !

VIVE LA NOUVELLE ANNEE !

Magali Dick



## LE RELAIS DE PREIXAN

### Les Jeudis du Relais

À déguster sur place, dans le cadre du menu à 14 Euros (entrée, plat, dessert, quart de vin inclus) ou à emporter, en plat unique à 8 €.

- 08/01 : Pot au feu du chef
- 15/01 : Choucroute garnie
- 22/01 : Petit salé aux lentilles
- 29/01 : Tripes du chef
- 05/02 : Paëlla de Marie
- 12/02 : Langue de bœuf sauce piquante
- 19/02 : Fricassée de Limoux
- 26/02 : Moules-frites



Il est possible que les jeudis 19 et 26 février 2015 soient décalés en raison des congés d'hiver. Certains plats peuvent changer selon les approvisionnements de nos fournisseurs. Merci de votre compréhension.

Réservations avant le mercredi matin au :  
04.68.26.35.54 ou 06.74.91.63.52

Une soirée est prévue pour le mois de janvier 2015.  
Les informations vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage dans le village.



**JOYEUSES FÊTES**

**ET**

**TRÈS BONNE ANNÉE 2015**



### La rédaction

Direction de la publication :  
Patricia DHUMEZ

Direction de la rédaction,  
maquette :  
Jérôme VALINA

Commission Info-Com  
Josiane ARMERO  
Magali DICK  
Véronique PLA  
Michel RIEUSSEC  
Jérôme VALINA

Prochain Preixan Avenir :  
**Février 2015**

### Nous écrire :

communication@preixan.com  
josiane.armero@orange.fr  
mairie.preixan@wanadoo.fr

